

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 8 janvier 2025 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
Mme Anne Langevin, conseillère  
M. André Benoit, conseiller  
M. Charles Rondeau, conseiller  
M. Yves St-Jacques, conseiller et maire substitut

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Un (1) auditeur.

**Absence motivée :**

Mme Annie Galipeau,  
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R2501-001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

**Ordre du jour**

---

---

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA RENCONTRE</b>
----------	----------------------------------

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2024
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

**100 ADMINISTRATION**

**110 CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-01 Demande de Kebaowek
  - 110-02 MRC -Vallée de la Gatineau - Déclaration de compétence – Contrôle animalier
  - 110-03 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Demande d'appui – Coupures massives en Outaouais et gouvernance locale RLSVG
  - 110-04 Projet nouvelle caserne - Offre de service de la FQM
  - 110-05 Renouvellement des adhésions 2024 de diverse association et regroupements
  - 110-06 Pépinière Haute-Gatineau – Achat de jardinière été 2025
  - 110-07 Projet de construction d'une nouvelle caserne d'incendie – adjudication d'un contrat pour la conception des plans et devis pour un système d'évacuation et de traitement des eaux usées
  - 110-08 PG Solutions renouvellement des contrats CESA pour l'année 2025
  - 110-09 Résidents du chemin Potvin – Dossier déploiement internet haute vitesse
-

**130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-01 Présentation des comptes dus au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- 130-02 Présentation des comptes payés au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2024

**200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 200-01 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

**300 TRANSPORT**

**400 ENVIRONNEMENT**

**500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS**

**600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

- 600-01 Toponymie – Nomination d'un nouveau chemin privé – « chemin de la plénitude »

**700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

**800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-01 Bilan 2024 – Préfète Chantal Lamarche

**900 VARIA**

**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

- 1000-1 Période de questions

**1100 LEVÉE DE LA SESSION**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAUX**

**R2501-002**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Il est résolu;

**D'ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADMINISTRATION**

**R2501-003**

**OPPOSITION AU PROJET DE L'INSTALLATION DE GESTION DE DÉCHETS PRÈS DE LA SURFACE (IGDPS) À CHALK RIVER**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Canada projette de construire une Installation de gestion de déchets près de la surface (IGDPS) à Chalk River, visant à entreposer 1,5 million de mètres cubes de déchets nucléaires de faible et moyenne activité;

**CONSIDÉRANT QUE** le site proposé pour ce projet est situé dans une zone marécageuse et à flanc de colline, avec un drainage direct vers la rivière des Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** la rivière des Outaouais constitue une source d'approvisionnement en eau potable essentielle pour jusqu'à 9 millions de personnes au Québec et en Ontario et représente un milieu naturel prisé pour les activités récréatives ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est impératif de protéger cette ressource vitale contre tout risque de contamination radioactive à court, moyen et long terme;

**CONSIDÉRANT QUE** plus de 140 municipalités, municipalités régionales de comté et villages du Québec ont, depuis avril 2021, adopté des résolutions exprimant leur opposition aux plans actuels des Laboratoires Nucléaires Canadiens (CNL) pour ce projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) n'a pas tenu suffisamment de consultations publiques au Québec, limitant l'accès à l'information pour les municipalités et les citoyens concernés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Agence internationale de l'énergie atomique recommande l'enfouissement des déchets nucléaires dans des couches géologiques profondes, loin des populations et des sources d'eau potable

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Il est résolu;

**QUE** ce Conseil exprime son opposition au projet de l'Installation de gestion de déchets près de la surface (IGDPS) des Laboratoires Nucléaires Canadiens (CNL) dans sa forme actuelle ;

**QUE** ce Conseil demande au gouvernement du Canada de respecter les normes internationales de l'Agence internationale de l'énergie atomique en matière de gestion des déchets nucléaires ;

**QUE** ce Conseil exige du gouvernement canadien la tenue d'assemblées publiques supplémentaires dans les municipalités du Québec afin de permettre aux citoyens et aux élus de s'exprimer sur ce projet ;

**QUE** ce Conseil demande au gouvernement du Québec de prendre une position claire, ferme et publique contre ce projet et d'intervenir auprès des CNL pour exiger une révision complète du projet, conformément aux normes nationales et internationales de sécurité environnementale et sanitaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2501-004**

**MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DÉCLARATION DE COMPÉTENCE EN CONTRÔLE ANIMALIER**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-R-AG-371 adoptée par la MRC Vallée de la Gatineau lors de l'assemblée du conseil des maires tenue le 27 novembre 2024 portant le titre « Intention de déclaration de compétence par la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau quant à une partie du domaine de la compétence de sécurité portant sur la gestion et du contrôle animalier pour l'ensemble de ses municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** cette déclaration de compétence vise à conclure une entente de services avec un organisme spécialisé dans le contrôle animalier pour harmoniser la gestion et permettre des économies;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines conserve certains pouvoirs concernant les aspects non couverts par l'entente de service, notamment en ce qui concerne les animaux sauvages ou d'élevage;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales disposent d'un droit de retrait, mais que la Municipalité de Messines souhaite collaborer avec la MRC dans ce projet.

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Il est résolu;

**D'APPROUVER** la déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau telle que décrite dans la résolution 2024-R-G371 relative à la gestion et au contrôle animalier;

**DE CONFIRMER** que la Municipalité de Messines ne souhaite pas se prévaloir de son droit de retrait.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2501-005**

**APPUI À LA RÉSOLUTION 2024-R-AG-451 DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU RELATIVE AUX COUPURES EN SANTÉ ET À LA GOUVERNANCE LOCALE DU RLSVG**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté la résolution 2024-R-AG451 demandant au ministre de la Santé d'assurer l'équité dans la répartition des coupures budgétaires annoncées de 90 millions de dollars pour le CISSS de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2024-R-AG451 exprime une ferme opposition au transfert de gouvernance locale du Réseau local de Santé de la Vallée-de-la-Gatineau (RLSVG) vers le RLS de Wakefield;

**CONSIDÉRANT QUE** la région de la Vallée-de-la-Gatineau est historiquement sous-financée en matière de soins de santé et qu'elle risque d'être disproportionnellement affectée par les coupures ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines partage les préoccupations exprimées par la MRCVG concernant l'impact qui vient s'ajouter aux manquements déjà constatés sur les services de santé, notamment en soins à domicile, en transport adapté, et sur l'accès aux services essentiels tels que les prélèvements et l'endoscopie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines considère essentiel de défendre l'équité pour les régions rurales et d'assurer une consultation préalable des instances locales avant toute décision affectant la gouvernance et les services de santé ;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Anne Langevin  
Il est résolu;

**D'APPUYER** la résolution 2024-R-AG451 adoptée par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau concernant les coupures en santé et la gouvernance locale du RLSVG;

**DE DEMANDER** au ministre de la Santé d'effectuer les coupures annoncées au prorata de la population pour garantir l'équité entre les régions rurales et la Ville de Gatineau et d'assurer la consultation préalable du comité territorial santé et des élus val-gatinois avant de procéder aux coupures annoncées;

**DE S'OPPOSER** fermement au transfert de gouvernance locale du RLSVG vers le RLS de Wakefield.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2501-006**

**ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM**

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**CONSIDÉRANT QUE;** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Il est résolu;

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil autorise que la Municipalité de Messines utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

**QUE** Ronald Cross, maire, et Jim Smith, directeur général, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité de Messines, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

**QUE** Jim Smith, directeur général, soit autorisé (e) à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2501-007**

**RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS 2025 DE DIVERSES ASSOCIATIONS ET REGROUPEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** dans un souci d'assurer à son personnel une source de référence et d'accompagnement, le conseil est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que ces employés adhèrent annuellement aux diverses associations selon leur champ de responsabilité, dont celle-ci ont comme objectif d'informer les acteurs du monde municipal ou de représenter les municipalités auprès des instances gouvernementales ou autres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Il est résolu;

**D'AUTORISER** l'adhésion ou l'inscription aux associations ou regroupements pour l'année 2025, par conséquent autorise le déboursé des frais applicables tels que suit à savoir :

N°	ASSOCIATION	DESCRIPTION	FRAIS D'ADHÉSION 2025
1	ADMQ	Adhésion pour le directeur général et la secrétaire-trésorière	1 915.00\$
2	COMBEQ	Adhésion pour deux inspecteurs en bâtiment et en environnement	615.00 \$
3	ACSIQ	Adhésion pour le directeur du service incendie,	310.00 \$
4	FQM	Frais d'adhésion 2025	2 134.25 \$
5	Québec Municipal	Service internet 2024-2025	325.00 \$
TOTAL :			5 299.25\$

\* Taxes applicables en sus

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R2501-008

**PÉPINIÈRE HAUTE-GATINEAU – AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE JARDINIÈRES POUR L'ÉTÉ 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil souhaitent renouer avec le programme d'embellissement de la rue Principale au cours de la prochaine période estivale, et ce, en suspendant des jardinières dans un certain nombre de poteaux d'électricité longeant la rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de jardinières nécessaires est évalué à 50 pots;

**CONSIDÉRANT QUE** les jardinières achetées de la Pépinière Haute-Gatineau pour l'été 2024 étaient de bonne qualité à un prix très compétitif;

**CONSIDÉRANT QUE** la Pépinière de la Haute-Gatineau de Egan-Sud est la seule à offrir des jardinières produites localement sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix 2024 demandé par la Pépinière de la Haute-Gatineau pour la fourniture de jardinières est de 55.00\$.

**EN CONSÉQUENCE**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Il est résolu :

**D'AUTORISER** l'achat de 50 paniers suspendus de 16" contenant 22 boutures de géraniums lierres pour l'été 2024 et ce, de la Pépinière Haute-Gatineau de Egan-Sud au coût de 55.00\$ par jardinière en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

R2501-009

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS POUR UN SYSTÈME D'ÉVACUATION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a prévu la construction d'une nouvelle caserne d'incendie pour répondre aux besoins de la communauté et assurer une gestion adéquate des services d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** la conception des plans et devis pour la gestion des eaux usées est une étape essentielle pour assurer la conformité réglementaire et la bonne réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Joël Lacroix, ingénieur, a présenté une soumission répondant aux besoins spécifiques de la Municipalité pour un montant de 2 500\$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'André Benoit,  
Il est résolu :

**D'ENTÉRINER** l'adjudication du contrat pour la conception des plans et devis des eaux usées pour le projet de construction de la nouvelle caserne d'incendie à M. Joël Lacroix, ingénieure, pour un montant total de 2 500 \$;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire approprié, selon les disponibilités financières prévues au budget de la Municipalité

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

R2501-010

**PG SOLUTION – RENOUELEMENT DES CONTRATS CESA POUR L'ANNÉE 2025**

**Sur une proposition d'Anne Langevin**  
**Il est résolu à l'unanimité**

**D'AUTORISER** le renouvellement et le paiement du contrat d'entretien et de soutien des applications, auprès de la firme PG Solutions pour l'année 2025 au montant de 18 732.00 \$ en plus des taxes applicables.

N°	DESCRIPTION	FACTURE	MONTANT
1	Suite AccèsCité finances + modernisation	CESA53787	10 288.00\$
2	Gestipattes	CESA54838	499.00\$
3	Suite AccèsCité Territoire	CESA55346	8386.00\$
4	Portail de données immobilières	CESA55602	964.00\$
<b>TOTAL (taxes applicables en sus) :</b>			<b>20 137.00\$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2501-011**

**DÉPLOIEMENT DE LA HAUTE VITESSE DANS LE SECTEUR DU CHEMIN POTVIN**

**CONSIDÉRANT QUE** malgré la transmission de la résolution R2407-171 en juillet 2024, demandant une intervention rapide dans le dossier du déploiement de la fibre optique pour les résidents du chemin Potvin, aucune action tangible n'a été entreprise;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation demeure inchangée, les résidents concernés restant privés d'un service d'Internet haute vitesse promis par le gouvernement en 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** cette inaction cause un préjudice important aux résidents, notamment en limitant leurs capacités économiques, éducatives et sociales;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge inacceptable que les délais annoncés par le fournisseur Bell ne soient toujours pas respectés et que le gouvernement tarde à intervenir efficacement;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Il est résolu;

**DE RÉITÉRER** la demande faite au gouvernement, et plus particulièrement à monsieur Gilles Bélanger, adjoint parlementaire du ministre des Finances pour le volet Internet haute vitesse, d'intervenir personnellement dans ce dossier.

**DE TRANSMETTRE** une copie de cette résolution, accompagnée d'une lettre explicative, au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau.

**D'EXIGER** des réponses claires et des échéanciers précis sur la résolution de cette situation dans les plus brefs délais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**R2501-012**

**ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 31 DÉCEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Il est résolu;

**D'ADOPTER** le journal des achats en lot, des comptes dus au 31 décembre 2024, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 103 707.97.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2501-013**

**POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'André Benoit,  
Il est résolu;

**D'ADOPTER** la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024, pour la somme de 591 460.92 \$;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2501-014**

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Il est résolu;

**D'ADOPTER** la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024, dont celle-ci représente la somme de 64 337.23\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R2501-015**

**RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 DÉCEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Galipeau,  
Il est résolu;

**D'ADOPTER** le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre, dont celui-ci représente une somme de 45 660.26\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

R2401-016

### **SERVICE INCENDIE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT** qu'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Messines désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Messines prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Il est résolu;

**DE PRÉSENTER** une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

R2501-017

### **COMMISSION DE TOPONYMIE – OFFICIALISATION DE LA VOIE DE CIRCULATION – CHEMIN DE LA PLÉNITUDE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines a reçu une demande de la part du Gestion Alex et Éric inc. pour la nomination d'une nouvelle voie publique privée, qui porterait le nom de « chemin de la plénitude »;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur concerné se distingue par son environnement silencieux, sa forêt naturelle et son caractère « havre de paix »;

**CONSIDÉRANT QUE** ce nom a été retenu pour sa capacité à évoquer le calme, la quiétude et l'harmonie naturelle qui caractérisent l'emplacement et qu'il contribue à valoriser le patrimoine toponymique local en mettant de l'avant ce qui caractérise l'identité et la beauté de la région;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Il est résolu;

**DE DÉPOSER** une demande de nomination de lieu auprès de la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser la nouvelle voie privée qui porterait dorénavant le nom « chemin de la Plénitude »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

***LEVÉE DE LA RÉUNION***

**R2501-018**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 19h20

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Ronald Cross  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nathalie Thérien  
Adjointe à la direction

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Jim Smith,  
Directeur général